



86 – VIENNE

Communauté de communes Vienne et Gartempe

6 rue Daniel Cormier – 86500 MONTMORILLON

Avis d'appel à concurrence

1. Objet de l'appel à concurrence n° 2023-02

 **Gestion et l'exploitation du terrain d'aviation d'Availles-Limouzine**

2. Mode de passation

- procédure d'appel à concurrence conformément à l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

3. Projet

- Mise à disposition du site par une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels d'une durée minimale de 1 an, renouvelable chaque année pour la même durée
- démarrage prévu à compter de la notification d'attribution au lauréat

4. Informations complémentaires

- délai de validité des offres : 6 mois
- visite de site facultative
- pas de signature au stade du dépôt des plis
- signature électronique non exigée
- date limite de demande de renseignements : **3 jours avant la date de clôture de consultation**

5. Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Les sociétés, associations intéressées par la présente consultation peuvent télécharger le DCE sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/>

6. Date limite de réception des offres

 **13/04/2023 à 12h00**

Envoi par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr/>

7. Critères de sélection des candidatures et des offres

Selon les critères mentionnés dans le cahier des charges et règlement de consultation

8. Renseignements

Pour toute demande de renseignements complémentaires concernant le marché, les échanges s'effectueront via le profil d'acheteur sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

9. Voies et délais de recours

 **Tribunal Administratif de Poitiers**

Hôtel Gilbert - 15 rue Blossac – BP 541 - 86020 POITIERS Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19 - Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Référé précontractuel	jusqu'à la signature du contrat
Référé contractuel	dans les 31 jours suivant la notification de la conclusion du marché ou, à défaut, dans les 6 mois suivant la notification du marché
Recours pour excès de pouvoir assorti ou non d'un référé suspension	dans un délai de 2 mois à compter de la notification de toute décision individuelle défavorable ou de la publication d'un acte détachable du marché. Ce recours ne peut plus être exercé après la signature du contrat
Recours en contestation de la validité du contrat, assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires	dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées

10. Date d'envoi de l'avis à la publication

 16/03/2023